

ANNEXE
AU REGLEMENT GENERAL DES JEUX DE LA RUBRIQUE « JEUX DE L'ANTENNE »
DU SERVEUR VOCAL DE RADIO CLASSIQUE*
(0 892 700 600 – 0,45€/minute d'un poste fixe)
RELATIVE AU JEU CI-DESSOUS

Nom du jeu :

Gagnez 2 places pour « Roméo et Juliette » de Prokofiev par le Ballet du Bolchoï au Gaumont Dock Vauban (Le Havre).

Type de jeu : Instant gagnant Quiz

Dates du jeu : Du 09/01/2018 au 09/01/2018

Description des lots mis en jeu :

6 places pour « Roméo et Juliette » de Prokofiev par le Ballet du Bolchoï au Gaumont Dock Vauban (Le Havre) le 21 janvier 2018 à 16h.

Valeur des lots :

30 euros par place au tarif plein.

Mode d'attribution des lots :

Le jeu est ouvert dès qu'une annonce de l'animateur sur l'antenne de Radio Classique invite les auditeurs à appeler le standard des jeux de l'antenne au 0892 700 600 (0,45€/minute d'un poste fixe*). Les 3 premiers auditeurs à joindre le standard des jeux antenne remportent chacun 2 places. Les lots sont réputés attribués à partir du moment où l'auditeur a communiqué distinctement au standard des jeux les coordonnées qui lui sont demandées. Le lot ne pourra être attribué et sera remis en jeu dans le cas d'une coupure de la ligne téléphonique ou tout autre incident indépendant de la volonté de l'organisateur ne permettant pas l'enregistrement des coordonnées du gagnant. Le jeu est terminé dès que l'ensemble des lots ont été attribués.

Dans le cas où l'intégralité des lots ne sont pas attribués à l'issue du jeu, Radio Classique se réserve la possibilité, à sa convenance :

- Soit de prolonger le jeu par une nouvelle annonce de l'animateur invitant à contacter le standard des jeux de l'antenne, lorsque la programmation de l'antenne le permet
- Soit de proposer aux gagnants déjà identifiés de bénéficier de places supplémentaires
- Soit de remettre les lots non attribués au fournisseur des lots.

Transmission du/des lot(s) aux gagnant(s) :

Après la clôture du jeu, les coordonnées des gagnants sont transmises par email au fournisseur des lots, Pathé Live, pour remise des billets en main propres aux gagnants sur place avant la représentation.

Les billets pourront être retirés sur place le jour même de la représentation, dans les 30 minutes qui précèdent l'évènement.

En l'absence de retrait des billets par les gagnants, il est entendu que les gagnants renoncent purement et simplement à l'attribution des lots.

Remboursement :

La participation au jeu est gratuite, aussi, toute personne participant au jeu pourra obtenir sur demande adressée à Radio Classique, Service des Jeux, 12 bis place Henri Bergson, 75008 Paris, les remboursements suivants :

- frais de timbre nécessaire à la demande de communication du présent règlement et/ou de remboursement de la participation qui sera remboursé au tarif lent en vigueur au jour de réception de la demande

- frais de connexion à Internet correspondant à la consultation du présent règlement sur une base de 2 minutes au tarif réduit de 0,20 euros TTC la minute. Ce remboursement sera refusé si l'internaute bénéficie d'un abonnement lui permettant un accès illimité à Internet.

- frais de connexion au serveur vocal de Radio Classique sur la base du temps réel de communication passé, avec un plafond maximum 1,35 euros correspondant à une durée de 3 minutes de connexion.

Chacun de ses remboursements s'effectue dans la limite d'un remboursement par jeu et par foyer (même nom et même adresse) ayant participé au jeu. Ces demandes doivent être formulées au plus tard 90 jours après la date de clôture de chaque jeu ponctuel auquel aura participé le joueur.

Ces remboursements ne peuvent être obtenus que sur demande accompagnée des nom, prénom et adresse complète du participant, de la date et l'heure de la participation, d'un RIB/RIP, de la facture détaillée de son opérateur téléphonique ou Internet, au même nom que le RIB/RIP et d'un justificatif de domicile de moins de six mois.

** Pour consulter le règlement général des jeux de l'antenne de Radio Classique : <https://www.radioclassique.fr/jeux-antenne/>*